

Mairie de St Nicolas-la -Chapelle
Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil municipal
du Mardi 10 Janvier 2012

Présents: Bruno Desmarests; Nadia Ouvrier-Buffer, Odile Santens, Michel Joly, Enrique Prados, Ghislaine Joly-Pernollet, Erick Clément, Françoise Bonneville.

Absent excusé représenté: André Meuter représenté par Odile Santens

Absent excusé non représenté: Gilles Rimbod

Secrétaire de séance: Françoise Bonneville

Monsieur BOIRAME Nicolas présente un projet de cabanes suspendues et de bulles aménagées, les membres du Conseil en prennent bonne note et vont étudier les possibilités sur la commune.

Le compte-rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire demande à ce que 2 points soient rajoutés à l'ordre du jour, « Avenant au loyer de l'annexe de la maison familiale » et « versement d'un don pour les familles sinistrées suite à l'incendie au lieu dit « des Glières. » à Flumet. Le Conseil Municipal accepte cette modification de l'ordre du jour.

Ouverture de crédits: Forfaits de ski

Le Maire expose que l'article 65738 du budget communal prévoit des subventions de fonctionnement aux diverses Associations.

L'Association des parents d'Elèves de St Nicolas la Chapelle a exprimé le souhait d'un versement partiel au vote du budget afin de payer les forfaits de ski aux enfants, conformément à un accord intervenu entre la Commune et « Labelle Montagne ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, qui accepte, l'autorisation de mandater la somme de 1800 euros et ce, avant le vote du budget primitif de 2012, à l'Association des parents d'Elèves de St Nicolas.

9 Voix Pour

COM'ARLY: modification des statuts

Par délibération n°2011/45 du 9 Septembre 2011, le Conseil Communautaire des communes du Val d'Arly a décidé de proposer une modification des statuts, comme présentée ci-après. Le Code général des collectivités territoriales dispose dans ses articles L.5211-17 et suivants que le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, pour se prononcer sur les modifications proposées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Dans le cadre du Contrat Rivière, Com'Arly dispose actuellement d'une partie de la Compétence (étude et suivi). Celle-ci est insuffisante pour permettre la mise œuvre des actions du contrat et la création du Syndicat pour la gestion du Contrat Rivière. Cette démarche nécessitant de modifier les statuts, il est proposé par la même occasion de modifier les articles 1-3.4-5-7 et 9

8 Voix Pour et 1 Abstention

ARLYSÈRE : Modification statutaire

La Commune de Saint-Nicolas la Chapelle est adhérente au Syndicat Arlysère. Par délibération en date du 16 novembre 2011, le Conseil Syndical d'Arlysère a approuvé la 8^{ème} modification statutaire d'Arlysère portant sur les points suivants :

-adhésion de la Commune de Bonvillard,

- redéfinition des compétences d'ingénierie mutualisées,
- création de deux nouvelles cartes, l'une portant sur les transports et l'autre sur le développement économique.

- Le Conseil Municipal est invité à :- approuver le nouveau périmètre du Syndicat Arlysère constitué entre la Communauté de Communes de la Région d'Albertville (Co.RAL), la Communauté de Communes de Haute Combe de Savoie (CCHCS), la Communauté de Communes du Beaufortain (Confluences), la Communauté de Communes du Val d'Arly (Com'Arly), les Communes de Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Frontenex, Flumet, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce, La Bâthie, La Giétaz, Marthod, Mercury, Montaille, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Vital, Sainte-Hélène-sur-Isère, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron composant le premier collège ; et le Département de la Savoie, composant le deuxième collège ; -approuver le projet de statuts du Syndicat conformément au projet joint en annexe. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 9 voix pour approuve le nouveau périmètre et le nouveau projet de statuts du Syndicat

9 Voix Pour

LES AUBRIETTES: Cabinet attributaire pour le bornage

Le Maire rappelle qu'une consultation pour les travaux de bornage et de mise en copropriété des Aubriettes a été lancée le 5 décembre 2011 auprès de quatre Cabinets susceptibles de répondre à cette opération.

L'analyse des offres en date du 22 décembre 2011 s'est portée vers le Cabinet SEARL VIAL de Marthod, pour son offre de prix inférieure aux trois autres Cabinets.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- décide d'attribuer au Cabinet SEARL VIAL ZA La Plaine 73400 MARTHOD pour un montant de 2500€ HT soit 2 990 € TTC
- charge le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

9 Voix Pour

ECLAIRAGE DU VILLAGE

Le Maire rappelle qu'un appel d'offre pour le remplacement des lanternes d'éclairage public du centre du village a été lancé le 28 septembre 2011.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 19 novembre 2011, a effectué l'analyse des trois offres parvenues en Mairie dans les délais réglementaires. Celle qui a été retenue pour son prix, son délai d'exécution est l'Entreprise SERPOLET.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- décide d'attribuer à l'entreprise SERPOLET Agence de Megève BP 155 74120 MEGEVE ces travaux, pour un montant de 8 391 € HT soit 10 035,64 € TTC
- charge le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce marché.

9 Voix Pour

PROJETS DE CAPTAGE AU BOEGNEUVE

Dans un contexte de changement d'affectation de l'alpage de Boegneuve (vers une production laitière avec fabrication et vente de Fromages), la Commune de Saint Nicolas, propriétaire de l'alpage souhaite pérenniser la ressource en eau à la fois pour l'alimentation du troupeau (et optimiser son efficacité sur la végétation) et à la fois pour alimenter le chalet d'habitation. En ce sens, elle projette les travaux suivants :

- Captage de source ; Mise en place d'une réserve ; Mise en place d'un réseau de distribution pour alimenter le chalet en eau potable et pour alimenter différents points d'eau. Le coût estimé de l'opération est le suivant :

Descriptif	Montant H.T.
Travaux de captage, réserve, distribution d'eau et abreuvoirs	75 236,00 €
Intervention de l'hydrogéologue	1 500,00 €
Devis Société d'Economie Alpestre de la Savoie (appui porteur de projet recherche de financement, élaboration dossier demande de subvention)	1545,00 €
TOTAL H T	78 281,00 €

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le projet de travaux susmentionnés pour l'année 2012

PRECISE que le montant du projet s'élève à 78 281€ H.T.

SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles dans le cadre du Plan Pastoral Territorial "Beaufortain, Val d'Arly et Grand Arc" porté par le syndicat Arlysère et financé par la Région Rhône Alpes, et également de l'ensemble des autres financeurs potentiels (Conseil Général, Etat, Europe...).

La commune s'engage à compléter ces subventions à la fois :

- Sous la forme d'autofinancement
- Sous la forme de subvention permettant de mobiliser une contrepartie FEADER (Fond Européen pour le développement agricole) selon les règles en vigueur.

DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2012.

DONNE tout pouvoir à monsieur le maire pour signer les documents relatifs à ce projet."

9 Voix Pour

LOCATION DE L'ANNEXE DE LA MAISON FAMILIALE

Le Maire rappelle la délibération en date du 25 novembre 2011 concernant la location de l'annexe de la Maison Familiale à un saisonnier pour la présente saison d'hiver.

Considérant que l'équipement de ce logement reste très sommaire et incomplet, le Maire propose au conseil municipal de consentir une diminution du loyer du bail précaire fixé à 430 euros par mois. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve cette diminution, et fixe le loyer à 330 euros.
- Charge le Maire à signer l'avenant correspondant au bail précaire.

9 Voix Pour

DON POUR LES FAMILLES SINISTREES SUITE A L'INCENDIE DES GLIERES

En raison de l'incendie qui s'est produit le 6 janvier 2012, « aux Glières » sur la commune de Flumet huit familles se retrouvent sans logement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'effectuer un don pour porter secours à ces familles pour un montant de 1400 euros, qui sera réparti entre chacune des familles équitablement. Cette somme sera versée à Vivre en Val d'Arly.

9 Voix Pour

Divers:

Eglise: la mairie envisage de faire fabriquer deux meubles « chasubliers » pour permettre de ranger les chasubles et aubes afin de mieux les conserver.

Nanchard: Achat du terrain de l'ancienne école par un particulier. Le Conseil Municipal consent cette vente sous certaines conditions.

La date du prochain Conseil Municipal est proposée

Le mardi 6 MARS 2012 à 20 heures

Vu par Nous, Maire de la commune de Saint-Nicolas-la-Chapelle, pour être affiché au tableau de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

Le 14 janvier 2012

Le Maire : Bruno Desmarests

